

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 février 2021

---

**PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 71

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Substituer au mot :

« garanti »

le mot :

« favorise ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli.

La Constitution ne peut garantir la préservation de l'environnement. Elle n'en a pas les moyens et laisser penser le contraire serait au mieux une erreur et au pire un mensonge.

Au lieu de modifier la Constitution, il serait bon de passer des paroles aux actes.